

Le pape François décrète une année spéciale dédiée à saint Joseph. Elle commence ce mardi 8 décembre 2020 et terminera le 8 décembre 2021.

Le pape François crée la surprise en annonçant cette année spéciale dédiée à saint Joseph. Pour le 150^e anniversaire de la proclamation de saint Joseph comme Patron de l'Église universelle, le pape François a décrété cette année spéciale dédiée. Il a pour l'occasion publié une lettre apostolique nommée [*Patris Corde*](#), ce mardi 8 décembre.

Dans cette lettre apostolique, le pape François explique avoir fait mûrir ce désir de partager ses réflexions sur saint Joseph du fait du contexte de la pandémie :

« Nous pouvons tous trouver en saint Joseph l'homme qui passe inaperçu, l'homme de la présence quotidienne, discrète et cachée, un intercesseur, un soutien et un guide dans les moments de difficultés. Saint Joseph nous rappelle que tous ceux qui, apparemment, sont cachés ou en "deuxième ligne" jouent un rôle inégalé dans l'histoire du salut. À eux tous, une parole de reconnaissance et de gratitude est adressée. »

Il cherche ainsi à *« faire grandir l'amour envers ce grand saint, pour être poussés à implorer son intercession et pour imiter ses vertus et son élan »*. Cette année dédiée à saint Joseph sera ainsi un moyen pour cheminer, le Saint-Père écrit : *« Les saints aident tous les fidèles "à chercher la sainteté et la perfection propres à leur état". Leur vie est une preuve concrète qu'il est possible de vivre l'Évangile. »*

Une prière adressée à saint Joseph

Le Saint-Père fait part également d'une prière :

*Salut, gardien du Rédempteur,
époux de la Vierge Marie.
À toi Dieu a confié son Fils ;
en toi Marie a remis sa confiance ;
avec toi le Christ est devenu homme.
O bienheureux Joseph,
montre-toi aussi un père pour nous,
et conduis-nous sur le chemin de la vie.
Obtiens-nous grâce, miséricorde et courage,
et défends-nous de tout mal. Amen.*

« *Après Marie, Mère de Dieu, aucun saint n'a occupé autant de place dans le Magistère pontifical que Joseph, son époux* », écrit le pape François. Le bienheureux Pie IX l'a déclaré « Patron de l'Église Catholique » en 1870, puis le vénérable Pie XII l'a présenté comme « Patron des travailleurs » en 1955 et enfin saint Jean Paul II comme « Gardien du Rédempteur » en 1989.

Une indulgence plénière

En plus de la lettre apostolique *Patris corde*, [un décret de Pénitencerie apostolique](#) (voir dessous) a été publié. Le don d'indulgences spéciales sera ainsi accordé aux fidèles en particulier les malades et les personnes âgées, « dans le contexte actuel de l'urgence sanitaire », en cette année dédiée à saint Joseph. Le décret détaille des actes de piété, notamment lors de la saint Joseph le 19 mars, le 1er mai pour la fête de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.

C. KTO

« Le don des indulgences pendant l'Année saint Joseph »

Décret de la Pénitencerie apostolique (8 décembre 2020)

« Le don des indulgences en l'Année saint Joseph », titre Radio Vatican (Benedetta Capelli) ce 8 décembre 2020, à propos d'un décret de la Pénitencerie apostolique, signé par le cardinal Mauro Piacenza, Grand pénitencier.

Le décret indique à quelles conditions les baptisés peuvent, jusqu'au 8 décembre 2021, recevoir des indulgences spéciales liées à la figure de saint Joseph, « chef de la famille céleste de Nazareth », avec une attention spéciale pour ceux qui souffrent de la pandémie.

L'indulgence plénière – pour soi-même ou pour un défunt – peut être reçue aux conditions habituelles prévues par l'Église: refus du péché, confession et communion sacramentelles, prière aux intentions du pape.

Méditer sur saint Joseph

Le décret précise certaines situations dans lesquelles les baptisés, pourront obtenir l'indulgence, en participant à l'Année de saint Joseph « avec une âme détachée de tout péché ».

Ceux qui méditent « pendant au moins trente minutes sur la prière du Notre Père », ou qui participent à une retraite spirituelle même pour une journée « qui comprend une méditation sur saint Joseph » pourront bénéficier de ce don spécial. « *Saint Joseph, véritable homme de foi,*

nous invite – lit-on dans le décret – à redécouvrir notre relation filiale avec le Père, à renouveler la fidélité à la prière, à écouter et à correspondre avec un profond discernement à la volonté de Dieu».

La miséricorde au nom du «juste»

L'indulgence peut être obtenue en accomplissant *«une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle»*, à l'exemple de saint Joseph, *«dépositaire du mystère de Dieu»*, qui *«nous pousse à redécouvrir la valeur du silence, de la prudence et de la loyauté dans l'accomplissement de nos devoirs»*. La vertu de justice, pratiquée par Joseph, est *«la loi de la miséricorde»* et est *«la miséricorde de Dieu qui amène la vraie justice à son accomplissement»*.

La prière en famille

Réciter le chapelet en famille et entre fiancés est l'un des moyens d'obtenir ce cadeau. Saint Joseph était l'époux de Marie, le père adoptif de Jésus et le gardien de la famille de Nazareth, où sa vocation s'est épanouie. La Pénitencerie apostolique invite donc les familles chrétiennes à recréer *«la même atmosphère de communion intime, d'amour et de prière qui était vécue dans la Sainte Famille»*.

Pour un emploi décent

Ceux qui se tournent avec confiance vers *«l'artisan de Nazareth»* pour trouver un emploi et le rendre digne pour tous, pourront obtenir l'indulgence plénière, étendue également à ceux qui *«confient quotidiennement leur travail à la protection de saint Joseph»*. C'est précisément le 1er mai 1955 que Pie XII avait institué la fête du saint *«avec l'intention que la dignité du travail soit reconnue par tous, et qu'elle inspire la vie sociale et les lois, fondées sur le partage équitable des droits et des devoirs»*.

Une prière pour l'Église qui souffre

Le décret de la Pénitencerie apostolique prévoit une indulgence *«aux fidèles qui réciteront la Litanie à saint Joseph (pour la tradition latine), ou l'Akathistos à saint Joseph, en totalité ou au moins une partie de celle-ci (pour la tradition byzantine), ou une autre prière à saint Joseph, propre aux autres traditions liturgiques»*. Prières qui sont donc en faveur *«de l'Église persécutée ad intra et ad extra et pour le soulagement de tous les chrétiens qui souffrent de toute forme de persécution»* car, lit-on dans le texte, *«la fuite de la Sainte Famille en Égypte nous montre que Dieu est là où l'homme est en danger, où il souffre, où il s'échappe, où il connaît le rejet et l'abandon»*.

Un saint universel

D'autres occasions d'obtenir l'indulgence plénière sont *«toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph»* comme par exemple, explique la Pénitencerie, *«À toi, ô Bienheureux Joseph»*, en particulier *«les fêtes du 19 mars et du 1er mai, la fête de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, le dimanche de saint Joseph (selon la tradition byzantine), le 19 de chaque mois et chaque mercredi, le jour dédié à la mémoire du saint selon la tradition latine»*.

Le décret rappelle l'universalité du patronage de l'Église par Joseph, en rapportant les paroles de sainte Thérèse d'Avila qui le croyait plus que d'autres saints capables d'aider dans de nombreux besoins. *«Une pertinence renouvelée pour l'Église de notre temps, en relation avec le nouveau millénaire chrétien»*, c'est ce que saint Jean-Paul II a souligné à propos de Joseph.

Le réconfort en cas de pandémie

Une attention particulière est accordée à ceux qui souffrent dans cette urgence de coronavirus. Le décret stipule que *«le don de l'indulgence plénière est particulièrement étendu aux personnes âgées, aux malades, aux mourants et à tous ceux qui, pour des raisons légitimes, ne peuvent pas quitter leur domicile»*. Ceux qui récitent *«un acte de piété en l'honneur de saint Joseph en offrant avec confiance à Dieu les peines et les épreuves de leur vie»* pourront recevoir ce don *«avec une âme détachée de tout péché et avec l'intention de remplir, dès que possible, les trois conditions habituelles, chez eux ou là où l'empêchement les retient»*.

Le rôle des prêtres

La dernière exhortation est adressée aux prêtres pour qu'ils *«s'offrent avec un esprit volontaire et généreux à la célébration du sacrement de la pénitence et administrent souvent la sainte communion aux malades»*.

(c) Radio Vatican/ Zenit